

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS
Société Anonyme au capital de 23.184.000 dinars - R.C. N° : B 150811998
Siège social : Rue des Entrepreneurs – Z.I. Charguia II Aéroport
B.P. 640 – 1080 Tunis Cedex

CONVOCATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » informe ses actionnaires qu'il a été décidé de tenir une Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 27 mars 2009 à 9h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice ;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2008 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Questions diverses.

A cet effet, tous les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » sont convoqués pour y assister.

ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 MARS 2009

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008 ;**
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes afférant au même exercice ;**
- 3- Approbation, s'il y'a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2008 ;**
- 4- Quitus aux Administrateurs ;**
- 5- Questions diverses.**

**PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
(Exercice 2008)**

• **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2008 approuve ces rapports dans leur intégralité ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

• **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de leur gestion pour l'exercice 2008.

• **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter le déficit de l'exercice 2008 pour un montant de 3.466.833 DT comme suit:

Amortissements différés : 1.073.489 DT
Pertes reportées : 2.393.344 DT

• **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour faire tous dépôts et publications nécessaires.